

# Projet Baignade dans la Marne et la Seine

Dossier de la rÃ©action de H2o  
November 2018

Les partenaires du projet Baignade dans la Marne et la Seine (Mairie de Paris, PrÃ©fecture de RÃ©gion Île-de-France, MÃ©tropole du Grand Paris, les dÃ©partements du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, SIAAP) ont rendu publique la liste des sites mÃ©tropolitains de baignade qui seront accessibles Ã  partir de 2022 pour la Marne et de 2025 pour la Seine : 23 sites de baignade fluviale, auxquels s'ajouteront des sites sur le canal Saint-Denis ou le canal de l'Ourcq. Ces sites ont Ã©tÃ© retenus aprÃ¨s une premiÃ¨re analyse de faisabilitÃ© technique qui Ã©tait indispensable pour dimensionner et entamer le plan d'action en matiÃ¨re d'amÃ©lioration de la qualitÃ© de l'eau et de dÃ©finition des modalitÃ©s d'ouverture des sites au regard des autres usages des cours d'eau (navigation, ports, loisirs, alimentation en eau potable, etc.). Toutefois, dans les annÃ©es qui viennent d'autres communes pourront proposer des sites supplÃ©mentaires qui seront retenus en fonction de leur faisabilitÃ© technique.

À